

# 16e session de l'Assemblée générale de l'UICN Madrid, Espagne, 5-14 novembre 1984

## 16/7 SOUTIEN A LA CONSERVATION EN AFRIQUE

NOTANT les difficultés particulières qu'ont les Etats africains à mettre en œuvre des mesures de conservation efficaces du fait de la croissance démographique rapide, de la poursuite de la désertification, et de la crise économique mondiale;

PROFONDEMENT PREOCCUPEE des effets de la sécheresse qui sévit actuellement au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, ce qui révèle le rapide déclin de la capacité des écosystèmes naturels de ces régions à entretenir la vie sous toutes ses formes;

NOTANT également qu'il existe en Afrique des espèces et des biotopes uniques au monde et qui doivent être conservés au bénéfice de l'humanité;

INQUIETE devant la réduction de plus en plus rapide de la plupart des biomes tropicaux et des populations d'espèces animales uniques en raison de l'accélération de l'industrialisation, de l'exploitation agricole moderne, de la croissance démographique et des établissements humains;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 5 au 14 novembre à Madrid, Espagne, pour sa 16e session:

1. PRIE le directeur général de l'UICN d'intensifier, dans toute la mesure du possible, le soutien à la conservation en Afrique grâce aux actions suivantes;
  - (a) apporter son appui à la mise en œuvre du plan d'action de Victoria Falls, approuvé par la réunion de travail de la CPDAE tenue à Victoria Falls, Zimbabwe, en 1983;
  - (b) par l'intermédiaire de la CPDAE. aider activement à suivre la mise en œuvre de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles;
  - (c) soutenir les projets pilotes de conservation dans les zones particulièrement importantes. notamment les terres arides, les savanes et les forêts tropicales humides;
  - (d) continuer à donner son appui à la formation de gestionnaires d'aires protégées ainsi qu'au développement d'un mécanisme de soutien local pour ces aires protégées;
  - (e) apporter son appui à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et de plans de conservation nationaux;
  
2. DEMANDE au directeur général de l'UICN d'examiner comment mieux concentrer les efforts internationaux sur des aires protégées représentatives clés, ainsi que sur les espèces et les biotopes qu'elles contiennent.